

Dans sa séance du 7 mai 1858 le Conseil Municipal revient sur le succès de la fête de Lonlay, fête établie depuis l'an dernier seulement : elle a apporté des résultats très satisfaisants par le concours des étrangers qui s'y sont trouvés. Pour sa reconduction il vote une subvention d'encouragement.

Cette même séance voit le Conseil argumenter à l'encontre d'un avis du Préfet de l'Orne décrétant qu'il ne serait pas donné suite à l'autorisation de vendre le landage du Tertre Bizet. Sont surtout contestés les arguments de mécontentement et d'irritation avancés pour refuser une vente dont le produit serait employé exclusivement à subvenir aux besoins de la section du Tertre Bizet.

Le 8 juillet 1859, le Conseil Municipal déplore l'insuffisance notoire de la place des halles et du marché. La fréquentation est de plus grande importance depuis que les routes, attendues depuis longtemps, sont en voie d'exécution : Briouze à Ger et Flers à Passais notamment. Le Maire est donc autorisé à demander l'expropriation d'un emplacement et de deux maisons (BEAUDOUIN et BRIONNE) qui font saillie dans la traversée du bourg « en même temps qu'elles offrent un coup d'œil désagréable ».

Les chemins ruraux et leur entretien restent une préoccupation majeure : le maire rappelle donc le 10 février 1860 aux riverains qu'un arrêté du Préfet leur fait obligation d'élaguer ; les contrevenants de cette décision seront verbalisés par le garde champêtre.

En février 1860, une commission spécialement créée présente son rapport sur le cimetière et ses propositions de concession. La commune dispose de deux cimetières plus que suffisants : St Nicolas de 840 m<sup>2</sup> et St Michel de 2200 m<sup>2</sup>. Trois concessions sont proposées : temporaires de 15 ans, trentenaires et perpétuelles.

Les 18 et 19 août 1860, de nouvelles élections ont lieu pour procéder au renouvellement du Conseil Municipal. Ces élections ayant été reconnues régulières par le Préfet le 25 septembre, il est procédé à l'installation des nouveaux membres.

Par décret de Napoléon III, par la grâce de Dieu et la volonté nationale Empereur des Français, ont été nommés :

Maire : M. Julien LEFAVRAIS ;

1er adjoint : M. Alcime BOISNET ;

2ème adjoint : M. Georges CHEDEVILLE.

Les autres membres du Conseil sont : Messieurs BOUVET-REINIERE, CHESNEL, BEAUCHEF Jean-Baptiste, LAUNAY François, GALICHER, BIDARD Julien de l'Errerie, ROUSSEL Jean-Baptiste, GRIPON Maurice, DESLANDES, FOURNERIE, BIDARD de la Mare, BREILLOT Pierre, THIERRY, LABBE de l'Archerie, BUREL, DELOZIER Roger déjà membres de l'ancien Conseil, Monsieur THOMAS Pascal nouvellement élu en remplacement de M. Louis THOMAS.

Le 10 mars 1861 le Conseil Municipal reconnaissant la fin des travaux de construction de l'école des filles et une exécution faite par de très bons ouvriers en décide la réception définitive. Le 20 mai suivant, il confirme sa décision après s'être transporté sur les lieux et constaté que la maison d'école présente « toutes conditions désirables d'étendue de position et de salubrité ».

Le 20 juillet 1862 sur proposition du Sous-Préfet de Domfront le Conseil doit donner son avis sur le transfert du Tribunal de Commerce de Tinchebray à Flers. Il opte pour le maintien à Tinchebray où il est très facile de se rendre. Il suggère que si le transfert doit se faire, Domfront serait plus central et dispose de négociants tout à fait aptes à remplir les fonctions de juges consulaires.

Sur l'intervention de plusieurs Conseillers et autres notables le maire en août 1862 invite son Conseil Municipal à délibérer pour demander l'établissement d'un bureau de distribution de lettres. Il argumente sa proposition par l'importance de la commune et la desserte possible de Larchamp et de Beauchêne et la situation de ce bureau sur le passage de livraison du courrier qui existe déjà entre Domfront et Tinchebray.